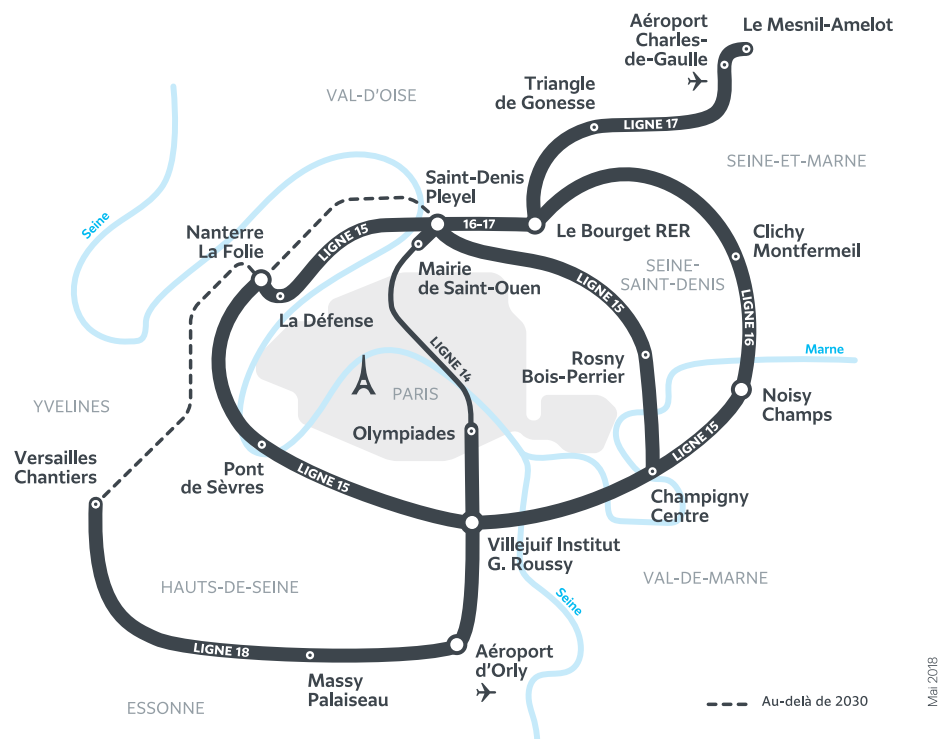


# LE GRAND PARIS EXPRESS À L'HORIZON 2030

Le Grand Paris Express permettra la création de **200 km de lignes de métro automatique**, ainsi que la construction de **68 nouvelles gares** reliant les grands pôles économiques de l'Île-de-France, ses 3 aéroports et ses gares TGV.



La Société du Grand Paris est chargée de la conception et de la réalisation du nouveau métro automatique, très majoritairement souterrain, qui reliera les banlieues entre elles et à la capitale.

# Grand Paris express

## MÉMO

# RECONNAISSANCES DES FONDATIONS DU BÂTI

Le passage en souterrain du Grand Paris Express a nécessité des études techniques des sols et du bâti. Elles ont permis d'affiner le tracé et de positionner les ouvrages du futur métro.

La Société du Grand Paris démarre une nouvelle étape en approfondissant ce diagnostic par la réalisation de reconnaissances du bâti et notamment de ses fondations. Ceci pour préparer dans les meilleures conditions les travaux de génie civil à venir.

En parallèle des interventions sur le domaine public, ces reconnaissances des fondations se déroulent sur le domaine foncier privé, individuel comme collectif. Elles font pour cela l'objet de conventions entre la Société du Grand Paris et les propriétaires.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CES ÉTUDES ?

- ▶ AFFINER LE TRACÉ DU MÉTRO DU GRAND PARIS
- ▶ ADAPTER LES MÉTHODES CONSTRUCTIVES QUI SERONT UTILISÉES
- ▶ DÉFINIR LES CONTRÔLES À METTRE EN PLACE DURANT LA PHASE DE GÉNIE CIVIL

### Que cherche-t-on à connaître ?

La nature des fondations : dimension, composition (béton, pierre...), profondeur. La nature du sol sur lequel reposent les fondations : composition géologique, résistance, niveau de la nappe phréatique.

### Qui réalise ces reconnaissances ?

La Société du Grand Paris mandate un bureau d'étude spécialisé dans l'ingénierie du bâtiment pour effectuer un diagnostic préalable du bâti. Ce bureau d'étude pilote par la suite des entreprises qui réalisent les sondages sur les sites concernés.

### Où sont menés les sondages ?

Les interventions se déroulent principalement sur des emprises privées (immeuble résidentiel, pavillon, local d'entreprise...), en extérieur ou à l'intérieur des bâtiments en sous-sol.

### Ces opérations génèrent-elles des nuisances ?

Les emprises des sondages sont positionnées de manière à créer le moins de désagrément possible. Toutefois, des vibrations sans conséquence sur le bâti peuvent être perçues. La durée d'intervention est variable et peut prendre plusieurs semaines.

## EN PRATIQUE

Le premier diagnostic réalisé par le bureau d'étude a eu pour objectif de recenser un maximum de plans des fondations du bâti situé dans la zone d'influence du projet. Pour récupérer certaines données encore manquantes, des reconnaissances de fondations sur certaines parcelles se révèlent nécessaires.

L'organisation de ces reconnaissances est la suivante :

- prise de contact avec le propriétaire par la Société du Grand Paris ;
- organisation d'un rendez-vous avec la Société du Grand Paris, le bureau d'étude et l'entreprise en charge des travaux ;
- présentation au propriétaire des reconnaissances à entreprendre ; dans le cas d'une copropriété, les interventions sont présentées lors d'une assemblée générale ; les locataires sont tenus informés par leur bailleur ;
- signature d'une convention entre les parties récapitulant en détail le programme de l'intervention (type de sondage, profondeur, objectif, emplacement, calendrier) ;
- réalisation de l'intervention après un état des lieux initial ;
- remise en état du site après l'intervention et constat de bonne fin des travaux.

